

Taden

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL / N° 36 / JUIN 2010

Les résultats
du concours photo

Le marché estival

Le premier
instituteur de
la commune

QUELQUE PART À TADEN



SOMMAIRE

Mot du maire..... p. 2

Vie municipale..... p. 3 à 9

Vie culturelle p. 10 à 12

Vie associative..... p. 12 à 15

Vie économique p. 16 à 17

Infos diverses p. 18 à 22

Vie pratique..... p. 23

Directeur de publication
Bertrand Claudeville

Commission communication
Michel Hamoniaux
(adjoint à la communication)

Sabrina Petit
(déléguée à la communication)

Alain Robert
(délégué à la communication)

Jean-Pierre Legendre
(commission communication)

Conception graphique
ACCENT GRAPHIQUE (02 96 85 44 75)

Impression
Imprimerie Duguesclin
(02 96 85 96 92)

Document imprimé sur papier recyclé.

Le mot du Maire

Le transfert de compétence petite enfance pour sa partie crèches et jardins d'enfants (0 à 4 ans) a été adopté à l'unanimité par la CODI. Cette décision m'offre l'occasion d'une réflexion sur nos attentes en termes de politiques intercommunales.

Les regroupements de communes ont été conçus pour faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul. L'Etat dans son projet de réforme des collectivités territoriales a prévu la montée en puissance de l'intercommunalité, devant mutualiser ses moyens dans un esprit d'efficacité, de qualité des services et de solidarité.

Au final, il ne faut laisser aucune partie de notre territoire sans réponses aux besoins de sa population. Jusqu'alors, et le district de Dinan créé il y a un demi-siècle en est un exemple, les compétences étaient surtout techniques : eau, assainissement, collecte et traitement des déchets ménagers. Cela suffisait au bonheur des communes et de leurs habitants.

L'augmentation du nombre des communes adhérentes devenant la CODI, notre société évoluant vers des modes de vie différents en termes d'habitat, de mobilité dans le travail, de déplacements, de profil familial, doivent maintenant être pris en compte. On voit apparaître de nouvelles attentes et celles-ci sont plus d'ordre social. Le sport "toutes disciplines confondues" à l'usage de toutes les générations en fait partie.

Les communes ne pourront pas continuer à assumer seules, de façon efficace, leur rôle de soutien. Je ne suis pas le seul à penser qu'une réflexion s'impose au niveau intercommunal.

Bel été et bonnes vacances à tous

Le Maire,
Bertrand CLAUDEVILLE

Appel à vos talents...

Une promotion efficace de notre commune passe par des visuels "vendeurs"...

Nous constatons aujourd'hui que notre photothèque aurait besoin d'être enrichie, c'est pourquoi nous faisons appel à votre contribution.

En effet, si vous possédez des vues de notre commune (anciennes ou récentes) qui mériteraient de figurer sur nos différents supports et que vous êtes prêts à nous les laisser libres de droit, nous vous en serions très reconnaissants.

Ces visuels seront utilisés, soit comme illustration du nouveau site internet de notre commune, www.villetaden.com, soit comme support d'articles pour les bulletins municipaux.

N'hésitez pas à nous contacter, en indiquant "visuels pour la commission communication".

(Toutes les photos seront rendues sur demande, après avoir été copiées).

La commune en images



VUE SUR VERT



CRÉATITUDES - CONCOURS PHOTOS



MARCHÉ ESTIVAL



FÊTE DES VOISINS LA GRANVILLE / LA OISELLE



TRAVAUX SUR LA COMMUNE



CLUB DE FOOT



LA PÊCHERIE



TROPHÉE LABEL ADRESSE D'OR

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2010**

AFFAIRE N° 1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MONSIEUR DUPONT YVES, TRESORIER

Le conseil municipal, déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2009, par Monsieur le Receveur Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRESENTE PAR M. LE MAIRE

Le conseil municipal, adopte, avec 16 voix pour et 1 abstention (M. BAUX J.), le Compte Administratif présenté pour l'exercice 2009, par Monsieur le Maire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFAIRE N° 3

FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2009

AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention (M. BAUX J.), accepte l'affectation des résultats au budget général de la commune et des budgets annexes de l'exercice 2010, conformément aux tableaux ci-dessous

BUDGET	Montant à affecter	C1068 Investissement	C1002 Fonctionnement
BUDGET GENERAL	775 891,96 euros	425 891,96 euros	350 000,00 euros
CAMPING MUNICIPAL	267 611,22 euros	117 611,22 euros	150 000,00 euros
C.I.C.A. DES ALLEUX	47 766,19 euros	10 000,00 euros	37 766,19 euros

AFFAIRE N° 4

TRAVAUX / SDE 22 - EFFACEMENT DE RÉSEAU BASSE TENSION - RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC- RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES & GÉNIE CIVIL - LA HALLE-RAIS - PROJET 2010 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ

Le conseil municipal, approuve le projet d'effacement des réseaux "basse tension" (Lieu-dit la Hallerais), le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor et aux conditions définies dans la convention "Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence"; décide de confier au Syndicat Départemental d'Electricité la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication téléphonique, aux conditions définies dans la convention "Travaux sur les infrastructures de communication électronique".

AFFAIRE N° 5

TRAVAUX / SDE 22 - RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC -BOULEVARD DU PETIT PARIS - PROJET 2010 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Le conseil municipal, approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public sur le boulevard du Petit Paris, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor aux conditions définies dans la convention "Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence".

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2010**

AFFAIRE N° 1

URBANISME - ZONE D'ACTIVITÉS DE DOMBRIAND 2 - TRAVAUX DE VOIRIE D'ACCÈS - PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme; d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis de construire déposé par la SARL DOMBRIAND (parcelles référencées section D n° 135, 2965, 132, 3090, 3093 & 3095) ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de la TLE (Taxe Locale d'Équipement) sera de 1 année.

AFFAIRE N° 2

URBANISME - PROJET D'AMENAGEMENT « LA PRAIRIE » TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE & STATIONNEMENTS - PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme; d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis de construire déposé par la société AKERYS Promotion (parcelle référencée section D n° 2958) ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de la TLE (Taxe Locale d'Équipement) sera de une année.

AFFAIRE N° 1

EXERCICE BUDGETAIRE 2010 - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal vote à 15 voix pour et 1 abstention (M. BAUX) les subventions communales, versées aux associations et organismes divers, inscrites au budget primitif de l'exercice 2010 de la commune. Le paiement de la subvention sera réalisé sous réserve d'une demande de subvention écrite et adressée à Monsieur le Maire.

- Club de football Trélat-Taden	2 230,00 euros
- Amicale du personnel communal	2 700,00 euros
- Amicale Laique	1 000,00 euros
- Association Acuspat	500,00 euros
- Association Tadennaise de pétanque	100,00 euros
- Association Les Baladous	400,00 euros
- Club de l'Amitié de Taden	550,00 euros
- Association Entrez dans la danse	100,00 euros
- FNACA	50,00 euros
- Gymnastique féminine	350,00 euros
- La Note Buissonnière	100,00 euros
- Société de chasse de Taden	250,00 euros
- Taden Dinan country club - tennis	1 500,00 euros

AFFAIRE N° 2

FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

EXERCICE 2010 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, décide de maintenir les taux des trois taxes ménages de l'exercice 2009; Fixe, à titre prévisionnel, la somme de 799 367 euros, pour montant des impôts directs locaux à recevoir au titre de l'année 2010 et maintient les taux d'imposition à :

- Taxe d'habitation	11,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,82 %

AFFAIRE N° 3

FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS DE

L'EXERCICE 2010 DE LA COMMUNE DU CAMPING ET DU CICA DES ALLEUX

Le conseil municipal vote 16 voix pour et 1 abstention (M. BAUX) les budgets primitifs de l'exercice 2010 (budget général et budgets annexes)

Budget général Commune	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 620 184,00 euros	2 620 184,00 euros
Investissement	1 774 495,68 euros	1 774 495,68 euros
TOTAL	4 394 679,68 euros	4 394 679,68 euros

AFFAIRE N° 4

AFFAIRES FONCIERES - ZONE D'ACTIVITÉS COMMERCIALES DE DOMBRIAND 1 - RETROCESSION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS VOIRIE ET ESPACES VERTS ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent un avis favorable pour la rétrocession de la voirie et des espaces verts pour les parcelles situées sur la zone d'activités commerciales de DOMBRIAND 1; Autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte de cession auprès de Maîtres LEVOYER et VILLIN, Notaires à DINAN et disent que les frais d'actes correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

AFFAIRE N° 5

REVISION SIMPLIFIÉE DU PLU - ENQUÊTE PUBLIQUE REGLEMENTAIRE - RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le conseil municipal, à 16 voix pour et 1 abstention (J. BAUX) annule la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2009 (affaire n° 2) et adopte les conclusions du rapport d'enquête de Monsieur le Commissaire Enquêteur, accepte les modifications apportées au plan local d'urbanisme de la Commune de TADEN suite à la procédure de **révision simplifiée** du Plan Local d'Urbanisme. La délibération approuvant la révision simplifiée du P.L.U. fera l'objet des mesures de publicité et d'information. Elle sera affichée pendant un mois en mairie et la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

AFFAIRE N° 6

MODIFICATION DU PLU - ENQUETE PUBLIQUE REGLEMENTAIRE - RAPPORT ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le conseil municipal, à 16 voix pour et 1 abstention (M. BAUX) annule la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2009 (affaire n° 2), adopte les conclusions du rapport d'enquête de Monsieur le Commissaire Enquêteur et accepte les modifications apportées au plan local d'urbanisme de la Commune de TADEN. La présente délibération approuvant la **modification du P.L.U.** fera l'objet des mesures de publicité et d'information. Elle sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

AFFAIRE N° 7

ALIMENTATION BASSE TENSION - ZONE D'ACTIVITE DE DOMBRIAND 2 PROPOSITION FINANCIERE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'alimentation basse tension de la Z.A. de DOMBRIAND 2, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 12 000 euros HT.

**Inscriptions
pour la rentrée scolaire**

Pour toutes nouvelles inscriptions concernant les enfants nés en 2007, nous vous invitons à prendre contact auprès des services de la mairie (Tél. : 02 96 87 63 50). Apporter votre livret de famille et le carnet de santé de l'enfant. La rentrée est prévue le jeudi 2 septembre.

Les vacances de la Toussaint ont lieu du vendredi 22 Octobre (après la classe) au mercredi 3 Novembre au matin. **Attention**, la rentrée des vacances de la Toussaint se fera le mercredi 3 Novembre. ■

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2010

AFFAIRE N° 1

AFFAIRES FONCIÈRES - ÉCHANGE DE TERRAINS - RENAULT-ROLLAND RÉGULARISATION DU FONCIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'échange de terrains entre M. et M^{me} ROLLAND et la Commune de TADEN établi par Maître LEGALL, Notaire à DINAN dans les conditions définies au rapport.

AFFAIRE N° 2

AFFAIRES FONCIÈRES - ÉCHANGE DE TERRAINS - M^{me} SERGEANT SOLANGE RÉGULARISATION DE FONCIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'échange de terrains entre M^{me} Solange SERGEANT et la Commune de TADEN établi par Maître VILLIN, Notaire à DINAN dans les conditions définies au rapport.

AFFAIRE N° 3

FINANCES - BUDGET PRIMITIF - CICA DES ALLEUX DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux décisions modificatives conformément au rapport.

AFFAIRE N° 4

TRAVAUX / LE VAL RENARD (FOYER N° E235) - RÉPARATION ÉCLAIRAGE PUBLIC SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de remise en état d'un foyer (E235) de l'éclairage public à la résidence du VAL RENARD à TADEN, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 450,00 euros TTC.

AFFAIRE N° 5

TRAVAUX - PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST-PIERRE SUITE À ÉTUDE PRÉALABLE D'UN ARCHITECTE - DÉSIGNATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE

Le conseil municipal, 16 pour et 1 abstention (J. Baux), autorise Monsieur le Maire à confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration complète de l'église en une ou deux tranches de travaux, à Madame Frédérique LE BEC, Architecte DPLG & du Patrimoine, à un taux d'honoraires de 10,00 % du montant prévisionnel des travaux ; à lancer une procédure d'appel d'offres auprès des entreprises, après rédaction du dossier de consultation des entreprises par le maître d'œuvre retenu ; à consulter divers organismes (Région Bretagne, Sauvegarde de l'Art Français, Fondation du Patrimoine, avec la collaboration technique du maître d'œuvre).

AFFAIRE DIVERSE N° 1

URBANISME / SDAP - ÉTUDE GLOBALE SUR LES EAUX PLUVIALES ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL - RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les conclusions favorables de Madame la Commissaire Enquêteur sur le projet de zonage de réseau d'assainissement des eaux pluviales de la commune de TADEN soumis à enquête publique ; La délibération approuvant le zonage de réseau d'assainissement des eaux pluviales (SDAP) de la commune de TADEN fera l'objet des mesures de publicité et d'information énoncées aux articles L 214.1 à L 214.6 du code de l'environnement. Elle sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; le dossier du zonage de réseau d'assainissement des eaux pluviales sera tenu à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture.

AFFAIRE DIVERSE N° 2

AUGMENTATION DE DURÉE HEBDOMADAIRE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2010

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de l'augmentation de la durée hebdomadaire de M^{me} Pierrette CHEENNE, adjoint technique territorial de 2^e classe et modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2010

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010

AFFAIRE N° 1

JEUNESSE ET SPORTS - CONVENTION D'OBJECTIFS - PASSEPORT JEUNES "TI'PASS" - RECONDUCTION DU DISPOSITIF - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Le conseil municipal approuve le dispositif "Ti'Pass" et autorise M. le Maire à signer les conventions afférentes à la reconduction et à l'extension du dispositif "Ti'Pass" à compter du mois de septembre 2010, d'une part, avec le Conseil Général et d'autre part, avec les prestataires locaux.

AFFAIRE N° 2

EFFACEMENT DE RESEAU BASSE TENSION - LA FONTAINE BEAUREGARD - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Le conseil municipal, approuve le projet d'effacement des réseaux "basse tension" (Lieu-dit la Fontaine Beauregard), présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant de 12 000 euros TTC.

AFFAIRE N° 3

CONTRATS DE TERRITOIRES DU CONSEIL GÉNÉRAL - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE À SIGNER LE CONTRAT DE TERRITOIRES POUR LA PÉRIODE 2010 - 2015

Le conseil municipal décide (15 voix pour et 1 abstention M. BAUX) d'approuver les opérations communales inscrites au Contrat de Territoires présenté par M. le Maire, de valider l'ensemble du projet et d'autoriser, sur ces bases, M. le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat de Territoires (2010-2015) avec le Conseil Général.

AFFAIRE N° 4

PETITE ENFANCE - ACCUEIL COLLECTIF DE 0 À 4 ANS - TRANSFERT DE COM- PETENCES - MODALITES FINANCIERES

Le conseil municipal accepte le transfert de la compétence "Petite Enfance - accueil

◀ SUITE DE LA PAGE 6 : COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2010

collectif 0 à 4 ans" à la CODI et ce, à compter du 1^{er} septembre 2010 et ratifie les conditions financières de ce transfert, conformément au rapport de la commission d'évaluation des charges transférées.

AFFAIRE N° 5

FINANCES / INVENTAIRE - CESSION DE MATERIEL TRACTEUR JOHN DEERE 3040

Le conseil municipal, accepte la proposition financière de reprise du tracteur John Deere 3040 4 RM et décide de conserver le broyeur d'accotement Norematt.

AFFAIRE DIVERSE N°1

FINANCES COMMUNALES - CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE - ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal accepte la présente demande d'admission en non valeur pour la somme totale de 34,44 euros ; la dépense correspondante sera imputée au compte 654 "Pertes sur créances irrécouvrables" de la section de fonctionnement du budget général de la Commune.

AFFAIRE DIVERSE N°2

FINANCES COMMUNALES - LOCATION DE SALLE MUNICIPALE - ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal accepte la présente demande d'admission en non valeur pour la somme totale de 438,00 euros ; la dépense correspondante sera imputée au compte 654 "Pertes sur créances irrécouvrables" de la section de fonctionnement du budget général de la Commune.

AFFAIRE DIVERSE N° 3

TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE - PARCELLE N° 147 - LES PORTES - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Le conseil municipal approuve le projet basse tension pour l'alimentation en électricité du terrain référencé section C n° 147, et le versement au Syndicat Départemental d'Electricité, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 2 316,00 euros.

PERMIS DE CONSTRUIRE

NOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
M. FRESSENON Jacques	Le Parc	Extension d'une habitation
M. M ^{me} GILLET	Potain	Construction garage et réfection d'un appentis
CONCEPT-TY - M.TOUPIN O.	Rue de la Tramontane - ZAC des Alleux	Création d'un atelier de préfabrication de panneaux ossature bois
AKERYS PROMOTION (M. SABLON)	Résidence La Prairie	Construction de 10 maisons jumelées
SOURISSEAU Guy	Les Landes Basses	Extension habitation
THIERRY Jean-Pierre et Nathalie	Potain	Extension habitation + création d'une ouverture transformation du garage existant en chambre et construction d'un garage

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

NOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
LIDL - M.LENOIR Olivier	Route de Dinard	Pose d'enseigne murale
SEGUIN Renée	4, rue Guéroult	Remplacement porte d'entrée
HENRY Daniel	6, rue du Clos de la Croix	Abri de jardin
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE	Beauregard (EREA)	Construction d'un local de stockage pour agents techniques
SDE (M. GAUBERT)	Z.A. des Alleux (nouvelle zone)	Construction de 2 postes de transformation et de distribution d'énergie électrique
PARK HUMES (M. WRIGHT)	La Pontais	Agrandissement fenêtre et changement des menuiseries de toutes les ouvertures
DUPAS Jean	49, Le Domaine	Création d'une clôture
ROUGIER et DEMOULIN	14, Cité Loc Maria	Pose de 2 châssis de toit en façade Sud-Est suppression des lucarnes à l'arrière de la maison mise en place de 6 chatières d'aération
SCI MICOLI (M. DAUGAN)	Rue de Tivano ZA des Alleux	Modification de façade, création d'une nouvelle entrée et partage de la surface d'exposition en 2 cellules distinctes
SDE (M. GAUBERT)	La Garaye	Construction d'un poste de transformation et de distribution d'énergie électrique
ALORY S. et ABKARI Carole	Le Grand Bois Mené	Remplacement menuiseries, pose de garde corps agrandissement d'ouverture et pose de châssis de toit
GOMILA Olivier	89, Le Domaine	Création d'une ouverture en sous-sol
GERMOND Nadine	13, Les Coteaux de Beauregard	Construction d'un carport
GERMOND Nadine	13, Les Coteaux de Beauregard	Construction d'un abri de jardin
SCI LA PAQUENNAIS (M. SAUVEE)	La Pâquennais	Construction module
LOTICAP ENVIRONNEMENT (M. CHAUVINEAU)	Le Domaine - La Touche Chevret	Création d'un lotissement de 5 lots à usage d'habitation
FAVREL Christophe	33, Rés. du Moulin	Construction véranda
SARL DOMBRIAND (M. CADIEU)	La Pâquennais (ZAC Dombriand 2)	Division foncière en vue d'un projet de lotissement
LEMAIRE Laurent	5, rue Souquet	Remplacement d'un châssis de toit
LEADER PRICE (M. BUCHART)	ZAC de Dombriand	Aménagement cellule commerciale
SARL RANCE MEUBLES	Le Pré des Landes - Route de Dinard	Aménagement d'un magasin

ÉTAT CIVIL

ILS SONT NÉS

Le 3 février 2010 à DINAN
Léna CHERBONNEL
2, Village des Alleux

Le 4 février 2010 à DINAN
Jules LECOEUR
Les Landes Basses

Le 8 février 2010 à DINAN
Mélia RIDARD
1, Ker Saint-Fiacre

Le 25 février 2010 à DINAN
Neil GAULT
18, Le Bois Coudray

Le 13 mars 2010 à DINAN
Amandine HILAIRE
22, Le Bois Coudray

Le 28 mars 2010 à DINAN
Cyprien GOMILA
89, Le Domaine

Le 21 avril 2010 à DINAN
Romane GLEMOT
9, rue de la Grande Cocagne
Le Val Doré

Le 28 avril 2010 à DINAN
Sacha LEVASSEUR
La Jossais

Le 6 mai 2010 à DINAN
Elyne MARTIN
16, rue du Bocage - Le Val Doré

Le 13 mai 2010 à TADEN
Galaad LAMY - LEGENDRE
36, Le Domaine

Le 16 mai 2010 à DINAN
Lilou GOSSELIN
32, rue du Pré d'Ahaut
Le Val Doré

Le 25 mai 2010 à DINAN
Léo COCHARD
12, Hameau des Grandes Touches

Le 26 mai 2010 à DINAN
Ronan LEMAIRE
5, rue Souquet

Le 28 mai 2010 à DINAN
Thaïs MIRIEL
20, Hameau des Grandes Touches

ILS NOUS ONT QUITTÉ

Le 11 mars 2010 à TADEN
Yannick TOUCHARD
Domicilié "La Mare" à Tréfumel

Le 27 mars 2010 à TADEN
Henriette DESRIAC Vve BRESSIANT
Domiciliée 57, Le Domaine

Le 4 avril 2010 à TADEN
Paul ROSCOE
Domicilié à SAINT-BRELADE
à Jersey

Le 29 mai 2010 à TADEN
André CHEVALIER
La Pontais

Le marché estival revisité

Cette quatorzième édition est à ne manquer sous aucun prétexte !

1^{er} marché le 2 juillet

Cette année sera exceptionnelle, avec la participation de la Compagnie Zirkonflexe, spécialisée dans les spectacles de rue pour petits et grands (ex : échasses, clown, maquillage, danse...). et le groupe de musiciens Manivel'swing.

Venez vous laisser charmer par l'ambiance de nos marchés animés et succombez à la tentation d'un p'tit apéro à la terrasse du bar du Manoir, ou la dégustation d'une pizza, de moules frites, galettes saucisses ou d'une "patate" farcie, etc.

Durant les mois de juillet et août, le bourg de Taden s'anime tous les vendredis soir de 17h00 à 21h00. Commerçants divers et variés, produits du terroir, artisanat, déballage, fruits et légumes...

Ambiance chaleureuse assurée.

Programme des animations :

- Le 16 juillet et le 20 Août :

Compagnie Zirkonflexe avec 2 thèmes différents

A travers leurs univers décalés et imaginaires la compagnie Zirkonflexe vous fait voyager sur un entrelat de musiques traditionnelles provenant de différents horizons. Avec légèreté et humour, ils mêlent musiques, chants et danses.

- Le 6 Août :

Deux créatures venant tout droit de votre imaginaire, arpenteront les rue de Taden en laissant derrière eux un souffle de magie et disparaîtront comme une "vision éphémère" (animation déambulatoire avec échasses).

- Le 23 juillet :

La Note Buissonnière (accordéons, violons, clarinettes, etc.).

- Le 30 juillet et le 13 Août :

Manivel'swing et Morgane Le Cuff (photo ci-dessus).

Orgue de barbarie et harpe celtique : leur duo permet d'alterner et de conjuguer les genres, entre chansons de rue et musique celtique. ■

La bibliothèque de Taden



Créée en 1988 par M. Grignon et son équipe municipale, la bibliothèque a été transférée en 1998 au 23 rue Mauptuis dans l'ancienne école.

Le bureau directeur est composé de 4 personnes. Il dispose d'un budget annuel de 2000 euros alloué par la commune et destiné dans sa totalité à l'achat de livres.

Les membres du bureau ont liberté totale pour le

choix des livres, l'achat est fait en fonction des orientations données par les abonnés et par les conseils des libraires.

La bibliothèque compte près de 6000 titres répartis en 5 catégories : Romans, policiers, documentaires, bibliographies, enfants.

A tous ces titres, il faut ajouter ceux qui sont prêtés par le Conseil Général (700 livres prêtés en 2 fois dans l'année)

La bibliothèque entretient une relation privilégiée avec les écoles. Toutes les classes (élémentaire et maternelle) y viennent une fois par mois. En général, les enseignants ont défini un thème de recherche : le printemps, le carnaval...

Pour la prochaine rentrée de septembre, Taden a été choisi pour accueillir les relais d'assistantes maternelles de la CODI, dont la responsable est Annie Nicolas. Les assistantes viendront avec les enfants (moins de 3 ans) et leur feront sur place la lecture. Les inscrits au jardin d'enfants et au centre aéré, fréquentent régulièrement la bibliothèque. Dans une ambiance conviviale, Mesdames Jamet Jeanine (responsable), Lebrun Monique, Letirand Annick et Truel Nicole vous accueillent dans les locaux de la bibliothèque les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 11h30.

Le montant de la cotisation est de 10 euros par an et par famille. ■



Jeunes de 16 ans, faites-vous recenser

Qui est concerné ?

Tous les jeunes, garçons et filles âgés de 16 ans. Depuis le 1^{er} janvier 1999, cette démarche est devenue obligatoire et doit s'effectuer entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Une attestation de recensement est délivrée, cette dernière est désormais indispensable, pour toute inscription au brevet des collèges, baccalauréat, faculté et au permis de conduire.

Comment se faire recenser ?

Présentez-vous à la mairie, munis de votre carte nationale d'identité, du livret de famille, et si possible d'un justificatif de domicile. ■

TADEN D'HIER

Jules Allain, premier instituteur laïque de la commune



JULES ALLAIN AU CENTRE AVEC EUGÉNIE ET SA COIFFE, SES 2 FILLES MARIE ET PAULINE, SES GENDRES JEAN DUBOIS ET EUGÈNE FAISANT. LA PETITE FILLE, AU CENTRE, EST YVONNE DUBOIS, DÉCÉDÉE EN 1907 À 4 ANS. LA PHOTO A ÉTÉ PRISE VERS 1904 À L'ASILE DES PÊCHEURS.

Jules Allain naît le 13 mars 1843 à Plougonver dans un milieu aisé et cultivé : ses aïeux paternels sont de riches tisserands de Quintin et sa famille maternelle compte des notaires et des négociants en draps.

Son père Yves est en 1840, directeur d'une institution de garçons, ce qui est significatif à une époque où la moitié des enfants ne reçoit aucune instruction. Après l'obtention de son brevet élémentaire à Rennes, il connaît une première affectation à Dinan en 1868 comme instituteur adjoint et est nommé le 13 février 1869 à Taden.

La situation des écoles à Taden au XIX^e siècle

Les lois Guizot et Falloux de 1833 et 1850, imposant aux communes la création d'écoles primaires et définissant les modalités de l'instruction, mettent du temps à être appliquées. Certains parents renâclent à envoyer leurs enfants à l'école, alors qu'ils sont si utiles dans les champs ou à la maison. Devoir s'acquitter, en plus, de la rétribution scolaire (participation à verser à l'enseignant) peut poser problème. Quant au conseil municipal, il argue toujours d'autres priorités et de moyens insuffisants pour créer et entretenir une "maison d'école" (définie par la loi comme local convenablement disposé tant pour loger l'instituteur

que pour recevoir les élèves.)

Jusqu'en 1863, la commune de Taden participe financièrement à l'école primaire de St Samson, tenue par des religieuses. Les mentalités évoluant, la pression de l'administration devenant plus forte, 3 écoles publiques sont enfin créées dans des locaux loués à des propriétaires :

- Une école mixte à Trélat, dans un local près de l'actuel café Boissière, tenue dès novembre 1863 par Céleste Rabin, native de Bourseul.
- Une école de garçons créée le 4 novembre 1864 et confiée à M. Le Joly "Frère Armel" de la congrégation des frères de Lamennais.
- Une école de filles dirigée à partir du 18 novembre 1864 par Perrine Veillard "Sœur Marie Polixène" de la congrégation des filles du St-Esprit.

Note : Dans la notion d'école publique de l'époque, il y a juste l'idée qu'elle est entretenue par la commune, le département ou l'état. Mais le personnel enseignant peut être un religieux comme un laïc. Parmi les matières enseignées, il y a l'histoire sainte et un crucifix est accroché dans chaque classe. Si la "surveillance de l'école publique" est confiée à des délégués désignés par le conseil académique et au corps des inspecteurs, au niveau local, ce sont le

maire et le curé qui sont en charge de la surveillance morale de l'enseignement primaire.

Les débuts de Jules Allain

Lorsqu'il arrive à Taden, c'est pour prendre la succession du frère Armel, rappelé au siège de sa congrégation, suite au refus de la municipalité de payer 500 francs au desservant de l'église qui le logeait au presbytère.

« Il n'a été nommé qu'à titre provisoire à cause de son grand âge (62 ans) et de son peu de capacités », écrit l'inspecteur, qui omet de dire que le pauvre homme est devenu sourd... ce qui motive les difficultés qu'il rencontre dans sa tâche.

L'accueil du jeune Jules n'est sans doute pas des plus chaleureux : la municipalité souhaitait ardemment la nomination d'une deuxième religieuse pour s'occuper des garçons et Jules a été en fait imposé par l'administration.

Le manque d'archives ne permet pas de dire où se situe l'école en 1868. L'école des filles est au Petit Bon Espoir, en face de la grand'Cour. (En 1872 elle intégrera le nouveau Couvent bâti à cet effet, près des services techniques actuels de la mairie). A l'arrivée de Jules, on sait juste que le logement loué pour la classe en 1864 est très convenable, c'est du moins ce qu'affirme le maire, M. de St-Méloir.

Le 12 septembre 1871, la mairie loue une nouvelle maison, celle des époux Josselin, pour y établir la maison d'école des garçons. C'est celle que bon nombre de tadennais ont connu (à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque). Encore faut-il savoir que la configuration des lieux est alors différente. Le bail stipule :

1. La totalité d'une maison comprenant deux appartements au rez-de-chaussée et un premier étage au dessus, le tout surmonté d'un grenier.
2. Une grange touchant le pignon ouest de la dite maison et deux retraites à porc contigües à la dite grange.
3. La totalité d'un jardin attenant à la dite maison et en dépendant... Le bailleur s'engage à faire blanchir à trois couches

l'appartement du rez-de-chaussée qui servira de classe et à laisser le pressoir et accessoires à la jouissance de l'instituteur. C'est certainement un mieux pour Jules, quoique la cour ne soit pas close et qu'il faille aller chercher l'eau au puits du bourg.

Petit à petit, Jules Allain s'intègre dans la commune. En 1872, un rapport de l'inspection fait état de : bonne moralité, TB avec les autorités. Chez des amis, les Larère, propriétaires à la Jossais, et Louis Simon, maître bottier au bourg, il fait la connaissance d'Eugénie, la nièce de ce dernier. Il l'épouse le 2 octobre. Emile Larère, Jean Boivin et Louis Simon, tous trois conseillers municipaux sont témoins du mariage tout comme ses parents venus tout exprès de Belle-Isle-en-Terre et son frère Yves Marie, garde républicain à Paris.

Le niveau de vie du couple Allain

Le salaire des instituteurs à cette époque est variable, non seulement en raison de l'ancienneté mais aussi de la fréquentation scolaire et du nombre d'enfants payants. Selon la loi, le traitement annuel se compose ainsi :

1. Du traitement fixe de salaire de 200 francs.
 2. Du produit de la rétribution scolaire (en 1878 : 1,25 francs pour les moins de 9 ans et 1,50 francs au dessus).
 3. Du traitement éventuel, calculé à raison du nombre d'enfants gratuits présents à l'école, d'après un taux déterminé chaque année par le préfet (la liste de ces enfants est établie par le conseil municipal et le curé).
 4. D'un supplément accordé aux maîtres lorsque les trois premiers éléments réunis n'atteignent pas les minimums légaux.
- Pour l'année 1872, Jules touche 700 francs :
- Traitement fixe 200 francs.
 - Produit de la rétribution 145,75 francs (16 enfants payants)
 - Traitement éventuel 113,50 francs pour 22 enfants
 - Complément à 700, 800 ou 1000 : 238,75 francs

C'est correct mais pas très élevé si l'on compare au salaire d'un journalier (450 francs pour 300 jours travaillés). Les cours d'adultes que Jules Allain donne, conformément à la loi, lui rapportent en sus 88 francs. Mais Jules vient de fonder une famille et aspire en conséquence à un salaire plus élevé. C'est sans doute ce qui motive sa quête d'un poste plus rémunérateur. En 1874, il est à Trévron, où il gagne 140 francs de plus. C'est là que naissent ses deux filles : Marie en 1876 et Pauline en 1878 et que décède malheureusement à 4 ans son fils Jules. Il enseignera ensuite au Vieux Bourg, de 1880 à 1882, et à Plorec, de 1882 à 1885, avant d'être renommé à Taden le 1^{er} septembre 1885.

Peut-être a-t-il voulu revenir plus tôt, d'autant plus que son ami, Emile Larère est devenu maire, mais il lui a fallu attendre le départ de l'instituteur alors en poste...
La fin de sa carrière et de sa vie
Jules Allain va connaître deux événements majeurs : les lois Ferry et les transformations de l'école.

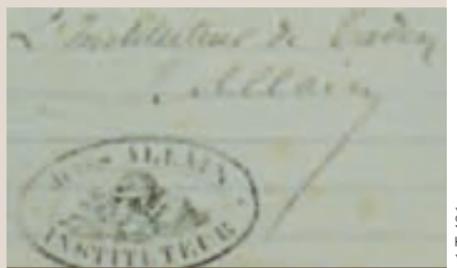
Les lois Ferry :

Une série de lois votées par la troisième république dans les années 1880 va bouleverser l'école :

- Gratuité de l'enseignement : suppression de la rétribution scolaire (les frais devant être assurés par les communes et départements et au besoin par l'état).
- Instauration de l'obligation scolaire de 7 à 13 ans.
- Laïcisation : les programmes scolaires sont revus avec la suppression de l'enseignement religieux.

Les transformations de l'école
Depuis l'installation de la maison d'école, bien peu de choses avaient changé, hormis quelques peintures et l'achat d'un poêle pour suppléer le feu dans la cheminée... En 1892, la municipalité achète pour 6 000 francs la maison louée précédemment et y entreprend d'importants travaux. Un préau et une véritable salle de classe sont bâtis en prolonge-

ment de la maison qui devient alors la seule habitation de l'instituteur (quoique des cours pour adultes y aient eu lieu jusqu'en 1958). Enfin la cour est agrandie par échange de terrains et close de murs pour la sécurité des enfants. La dépense totale (achat, travaux, frais d'architecte et de notaire) s'élève à 11 200 francs avec une participation de 43% de l'état. C'est finalement, pour la commune, une bonne opération, moins onéreuse qu'une construction neuve.



SCEAU DE JULES ALLAIN

En 1901, Jules prend sa retraite mais ne se retire pas totalement de la vie communale puisqu'il conserve jusqu'en 1906 la fonction de secrétaire de mairie, qu'il aura occupée 20 ans durant. Il se retire à l'asile des Pêcheurs, dans une maison connue sous le nom de Chalet de Rance, précédemment occupée par l'oncle de sa femme. Il y décède, à 70 ans, le 17 mars 1913. Sa femme Eugénie Simon lui survivra 10 ans.

Si tout le monde a oublié Jules et Eugénie, certains tadennais se souviennent, par contre, de leurs filles. Marie, veuve de Jean Dubois, s'est remariée en 1920 avec Jean Baptiste Rouxel, restaurateur à Dinan. Elle est décédée sans postérité à Taden en 1944. Pauline a épousé en 1907 Eugène Faisant, loueur de voitures à Cherbourg. Leur fils unique Maurice a été horticulteur à Taden et est décédé tragiquement en 1943, par empoisonnement aux insecticides de l'époque. De son mariage avec Marie Le Moal, rencontrée à l'usine de la Courbure où elle était comptable, est née Maryvonne Faisant, plus connue sous le nom de Maryvonne Gerretsen.

Puisse cet article lui rendre hommage au travers de l'histoire de son arrière-grand-père. **Evelyne Thoreux**
Remerciements aux ACA pour le cliché du sceau de Jules Allain et à Théo Gerretsen pour la photo de la famille Allain.

sources : Archives municipales, Archives des Côtes d'Armor (série 1 T)



LA MAISON D'ÉCOLE DES GARÇONS

TADEN D'AUJOURD'HUI

Les écoles de Taden

L'école du moulin est l'école maternelle située à Taden. Rénovée en 1998, elle compte 57 élèves répartis en 2 classes. Les cours sont assurés par la directrice, Régine Liorzou et son collègue, Jean-Louis Paul. 2 agents territoriaux spécialisés en école maternelle, Nathalie Lebreton et Sylvie Blain, complètent l'équipe.

L'école des forges est l'école élémentaire. Située à Trélat, elle a été rénovée en 2005. Elle comprend 4 classes de CP à CM2. L'école est dirigée par Jean-Luc Joan, directeur. Il est assisté par Chloé Chevry, Erica Vignon et Estelle Guinard.

La rénovation a permis de rendre le cadre de vie plus agréable. Des espaces jeux ont été installés dans les 2 écoles : Panneaux de basket, marelles...

Le regroupement scolaire se fait par une navette entre les 2 bourgs.

Au delà du programme classique, les enseignants ont mis en place des ateliers éducatifs : Travaux manuels, peinture, informatique,

sciences, bibliothèque. Des salles spacieuses et conviviales ont été construites pour ces activités.

De 16h30 à 19h00, Marie-Thérèse Cochet et Marie-Thérèse Jamet assurent la garderie à Trélat. A la maternelle, la garderie est assurée par Edith Boissière et Fabienne Vauprée. De plus, le jardin d'enfants créé récemment accueille les enfants dès 2 ans.

Pour la restauration, la cuisine centrale est située à côté de l'école maternelle de Taden. Tous les repas y sont préparés sous la houlette du chef Christophe Neveu. Les repas de l'école de Trélat sont livrés en camion spécifique avec système de maintien au chaud. La cuisine de Trélat sert de cuisine d'appoint (réchauffage des plats, confection des plateaux...).

De nombreuses activités pédagogiques sont mises en place tout au long de l'année : Initiation à l'informatique, sensibilisation à la lutte contre l'obésité, dossiers théma-



tiques à caractère scientifique ou historique, visites pédagogiques (exemple : visite du site Cosmopolis à Pleumer Bodou), pour l'école élémentaire ; visite des services pompiers de Dinan, carnaval, chorale, activités motrices... pour l'école maternelle.

Le sport n'est pas en reste avec les nombreuses activités proposées par Jessy (animateur sportif), tous les midis dans la cour de l'école élémentaire ou au cours des olympiades de juin.

Des locaux de grande qualité, des équipes volontaires et dévouées, voilà qui devrait assurer la pérennité de nos écoles. ■

Vue sur Vert au Manoir de la Grand'Cour



Cette fête des plantes a déjà 10 ans, et c'est sa 3^e édition à Taden dans ce magnifique cadre historique.

Sous le soleil et dans la convivialité, 60 exposants passionnés, producteurs de plantes vivaces, arbustes, végétaux divers et décorateurs d'extérieur ont prodi-

gué leur savoir tout au long de ces trois jours.

Au hasard de notre pérégrination, nous y avons rencontré entre autre, un artiste sculpteur de La Vicomté sur Rance, qui propose du mobilier de jardin, des sculptures ou fontaines réalisés en granit de Lanhélin. Tout le grand Ouest y était représenté, en passant par le Gers, l'Angleterre, l'Eure et Loire, la région Parisienne, la Vendée, les départements bretons, etc.

Avec une fréquentation de 2300 entrées enregistrées du vendredi au dimanche, le rendez-vous Vue sur Vert, reste l'exposition de référence pour les amateurs de belles plantes.

L'association 1001 plantes, s'est chargée d'héberger les exposants et a offert une soirée dîner suivie d'un concert de jazz pour fêter les 10 ans de Vue sur Vert. ■

Contact

Jean-Pierre Jolivot - Tél : 06 75 72 48 16

email : jeanpierre.jolivot@free.fr - www.1001plantes.org

Créatittude du 23 mai 2010



La notoriété de Taden en matière d'animation s'appuie depuis plusieurs années sur le marché de Noël.

Sous un soleil de plomb, belle affluence pour ce 3^{ème} salon des arts à Taden, avec des exposants venus de

plusieurs départements. Une artiste venue de la Manche nous précise que c'est en parcourant le site de la commune www.villetaden.com, qu'elle a pris sa décision de venir exposer au Manoir de la Grand'Cour et elle n'a pas regretté. Clients sympathiques et bonne ambiance ont rythmé cette journée.

Nouveauté, cette année, un concours de dessins était organisé en partenariat avec l'école primaire de Trélat en Taden. Les enfants y ont mis beaucoup de cœur, afin de réaliser de superbes dessins et on fait gagner une coupe à leur classe.

Environ 60 dessins ont été récoltés et tous les enfants étaient gagnants. Un lot a été remis à tous ceux qui étaient présents au vernissage le 23 mai.

L'association Taden animation, remercie M. Joan (directeur de l'école) d'avoir accepté que ce concours ait pu avoir lieu. ■

Vaincre la mucoviscidose

La 3^e édition des VIRADES DE L'ESPOIR à TRÉLAT, aura lieu le 26 septembre 2010.

Les Virades, c'est quoi ?

Il s'agit d'une journée nationale de mobilisation contre la mucoviscidose, maladie génétique mortelle qui détruit peu à peu les poumons. Elle a lieu tous les ans le dernier dimanche du mois de septembre.

Le principe

Les Virades de l'Espoir sont les manifestations phares de "Vaincre la Mucoviscidose".

Donner son souffle à ceux qui en manquent, tel est le credo de cette journée.

Chacun peut accomplir un effort physique à sa mesure (marche, course, vélo, roller, moto...), à chaque "Virade" sa spécificité.

Les dons personnels et/ou les dons recueillis auprès de son entourage pour les Virades de l'Espoir représentent 60% des ressources de l'association.

Une bonne ambiance

Les Virades de l'Espoir sont également de grandes fêtes conviviales où se déroulent les animations les plus diverses : concerts, spectacles, stands de restauration, jeux pour les petits et les grands...

De nombreux partenaires, entreprises, collectivités locales, associations, établissements scolaires, s'y retrouvent pour donner à "Vaincre la Mucoviscidose" les moyens de mener à bien ses missions prioritaires.

Comment participer ?

- En venant aux Virades de l'Espoir et en se joignant aux festivités.

- En faisant un don le jour J ou en envoyant un chèque (à l'ordre de "Vaincre la Mucoviscidose") à : Vaincre la Mucoviscidose
181, rue de Tolbiac - 75013 Paris

Comment devenir bénévole ?

L'organisation des Virades de l'Espoir ne serait pas possible sans les milliers de bénévoles qui se mobilisent à travers toute la France pour "Vaincre la Mucoviscidose". ■

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, quelles que soient vos possibilités ou vos idées, prenez contact avec la responsable de la Virade de Trélat :

M^{me} HERRY Christèle, organisatrice de la Virade de l'Espoir de TADEN/TRÉLAT

Tel. : 06 72 65 79 54

E-mail : christelle.herry@wanadoo.fr



Hirsingue



Lors de l'assemblée générale du 15 janvier, le président Claude Lebrun et le trésorier Roger Bonjean sont sortis du bureau qui est maintenant composé de :

- Président : Michel Casiez
- Président adjoint : Claude Rolland
- Trésorier : Christian Jeannin
- Trésorier adjoint : Bernard Goupil
- Secrétaire : M. Thérèse Bougault
- Secrétaire adjointe : Danièle Fichau

Au cours de la soirée celtique du 13 février qui a connu son succès habituel, un cadre numérique a été offert à Claude Lebrun pour son dévouement dans l'association, son épouse a reçu une plante fleurie et un bouquet. Les bénévoles de cette manifestation se sont retrouvés à la salle Neuville, le soir du Mardi Gras pour déguster crêpes et confitures maison. Le 14 juillet, un pique-nique réunira les adhérents à la cale de Taden. A Hirsingue, une nouvelle équipe se forme et met en place un nouveau bureau ; nous attendons des nouvelles. ■

14

École de football



La reprise de l'école de football est prévue le samedi 28 Août à 14h00 au terrain de Taden. Les enfants nés entre 1997 et 2005 peuvent s'inscrire. Apporter une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité, une photo, la cotisation est de 35 euros.

Vous connaissez des copains ou copines sur la commune ou sur des communes proches, notre encadrement est prêt à accueillir des nouveaux dans toutes les catégories U8, U9, U11, U13, U15 et U17. ■

Contact

Alain Robert : 02 96 39 17 03

La note buissonnière

Activités de l'association

Cette association regroupe une vingtaine de membres dont le but est d'organiser des rencontres entre amateurs de musique et de culture traditionnelles.

Ces rencontres se font sous différentes formes :

- Soirées "musiques et danses traditionnelles" chaque 1^{er} vendredi du mois. Tous les musiciens sont invités à venir jouer et aussi danser dans une ambiance chaleureuse.
- Fest-Noz organisé par l'association. Cette année il a eu lieu le 13 mars dans l'agréable salle de Trélat avec la participation de Loup Dirden et Terti Tertan, musiciens imprégnés de musiques traditionnelles du pays gallo et avec lesquels ambiance et convivialité sont assurées.

- Animation du marché de Taden d'un vendredi ou deux pendant l'été.
- Participation à la randonnée chantée avec la Maison de la Rance le jeudi de l'ascension.
- Participation à la "Route du Cidre" en 2009 sur "Mélusine" avec animation en musique lors des escales à Mordreuc, au passage de l'écluse du Chatelier et à la Plaine de Taden.
- Participation le week-end du 22 et 23 mai 2010, à la fête maritime de "Sainte Marine" près de Bénodet. Musique sur la grève dans la journée puis Fest Noz. ■

Contact

Serge Tardif : 02 99 88 81 32 - stj14124@neuf.fr
Thérèse Le Brigand : therese.lebrigand@gmail.com

Le club de Football de Trélat-Taden

La saison 2009-2010 est maintenant terminée. Hélas nous avons envisagé de meilleurs résultats pour nos équipes seniors. Les intempéries et le froid hivernal auront été fatals, nos joueurs abandonnant le lieu d'entraînement. Les blessures nombreuses ont réduit l'effectif et ainsi joué sur les résultats. Dans les catégories jeunes, les U17 ont connu la même mésaventure. Sinon dans l'ensemble les U15, U11, U9 et U8 ont affiché d'honorables performances. Quant au foot loisir c'est toujours le même engouement. Le travail accompli par les personnes responsables de ces équipes est tout à fait formidable. Nous devons aussi remercier certains parents qui viennent nous aider.

Il faut déjà se tourner vers la saison prochaine. L'annonce d'un nouvel entraîneur et de nouveaux joueurs est assurée. L'implication de tous est demandée. Les équipements de qualité (comme le terrain et les vestiaires) doivent générer l'envie d'évoluer à un niveau supérieur. Pour les jeunes, Jessy, Alain et Jean-Claude ont organisé 3 jours de détection le 2, 9 et 16 juin dernier. La grande satisfaction vient des manifestations passées comme le couscous (salle comble) et tout dernièrement la pêche (96 pêcheurs). De plus, 110 repas grillades ont été préparés le midi. Merci à tous pour la réussite de ces journées. Bernard Goupil et moi-même, trésorier et président



depuis plus d'une décennie avons décidé de passer le flambeau ! Le 16 mai dernier avait lieu l'assemblée générale avec l'élection du nouveau bureau.

Président : Eric Lithard
Vice-Présidents : Jean-Claude Trémaudan et Roger Hervé
Trésorière : Isabelle Leclerc
Adjoint trésorier : Claude Auffray
Secrétaire : Jessy Lecuyer
Adjoint secrétaire : Michel Jamet
Bonne saison à tous et vive l'A.L.S.S. Trélat-Taden. ■
Yannick Jan

Le 8 mai, journée pêcherie du Club de Football



Succès grandissant pour cette manifestation près de l'étang de Trélat. 96 pêcheurs (10 de plus qu'en 2009) étaient au rendez-vous, parmi eux, on dénombrait 17 enfants et 5 femmes. 100 Kg de truites (dont 10 grosses) ont été déversés dans l'étang. La journée

s'est déroulée dans la convivialité et les pêcheurs, étaient une fois de plus, ravis de pratiquer leur loisir dans un cadre champêtre et verdoyant. Dès le matin, les deux enfants William Ferret et Hugo Rouxel se sont fait remarquer en sortant 2 grosses truites.

Palmarès des prises :

Hommes : Jean-Yves Jamet - 10 truites (photo du lauréat avec le président Y.Jan)

Femmes : Valérie Marquet - 3 truites.

Enfant : William Ferret - 4 truites.

1^{ère} grosse truite : William Ferret

1^{er} pêcheur de Taden : Daniel Labbé (trophée offert par la commune de Taden)

Panier Garni poids 8,465 kg remporté par Norbert Lebre.

Tous les enfants ont été récompensés.

Bravo pour l'organisation et à l'année prochaine. ■

Pour le prochain bulletin prévu fin octobre 2010, ne seront retenus que les articles parvenant à la Mairie au plus tard le 20 septembre 2010. (Moyens de communication : clé usb et e-mail)

15

L'usine Norman



16

C'est en 1840 que M. John Norman crée à Jersey une usine de fabrication de tonneaux pour la morue de Terre Neuve.

Puis vinrent s'ajouter des emballages pour la tomate. Le bois utilisé provenant des peupleraies de la vallée de la Rance, il fut décidé en 1908 d'acheter un terrain en bordure de la rivière pour embarquer les grumes sur des péniches à destination de Jersey. (Le ponton a d'ailleurs été conservé).

Vers 1910, M. Norman fait un voyage en Amérique où il fait l'achat d'une dérouleuse. (Machine que l'on peut comparer à un taille crayon et qui débite le tronc d'arbre en lamelles). C'est ainsi qu'un hangar fut construit pour y mettre la dérouleuse et ne transporter ainsi que le bois entrant dans la fabrication des embal-

lages, les déchets représentant environ 50% du volume.

Il fait construire également la maison qui existe encore actuellement et où sont installés les bureaux. Les fraisiéristes de Plougastel qui exportent déjà leurs fraises en Angleterre ayant vu là-bas des petites barquettes pour les tomates fabriquées à Jersey demandèrent à l'entreprise Norman s'il était possible de leur en fournir. C'est ainsi que débuta à Taden-Dinan la fabrication d'emballages légers en bois déroulé pour les fraises de Plougastel.

Vers 1930, le lancement de la bourriche ronde pour la commercialisation des huîtres plates de Bretagne vient s'ajouter aux différents modèles déjà fabriqués.

Après guerre, pour contrer l'apparition du plastique, la société diversifie sa production : Fruits,

légumes, vins, emballages spéciaux...

Actuellement, la société Norman reste une des plus anciennes fabriques françaises d'emballages légers en bois. Elle emploie 70 personnes et réalise plusieurs millions d'emballages par an !

Depuis 2004, M. Norman a confié la direction de l'entreprise à M. Paul-André Troy. La majeure partie de la production est répartie entre 2 familles d'emballages : Fruits / légumes et produits de la mer. Quelques emballages spécifiques ont vu le jour : Paniers garnis, confiserie, coffret vins...

L'utilisation exclusive de bois de peuplier présente de nombreux avantages : Facile à dérouler, sans odeur, apte au contact alimentaire, pousse rapide (20 à 30 ans) et surtout, contrairement au plastique, facture carbone négative :



En effet, le peuplier consomme plus de gaz carbonique qu'il n'en requiert pour la fabrication d'emballages ! La fabrication de cageots bois est très écologique dans la mesure où elle ne produit aucun déchet : 100% des chutes après broyage sont utilisées dans l'industrie de la papeterie, la fabrication de plans de travail, la chaufferie, le combustible pour cheminées...

Les clients principaux se trouvent dans le grand ouest pour les fruits

Norman reste une des plus anciennes fabriques françaises d'emballages légers en bois

et légumes et sur les côtes Manche et Atlantique pour les huîtres (6 poids lourds assurent les livraisons). 15% de la production est destinée à l'exportation européenne.

Le procédé de fabrication est complexe et requiert des machines sophistiquées mais l'intervention humaine reste prépondérante dans la réalisation du produit fini.

Les troncs passent d'abord dans l'écorceuse puis ils sont tronçonnés en billes de différentes longueurs. Chaque tronçon passe dans la dérouleuse pour être débité en lamelles. Des machines

d'assemblage permettent alors de réaliser soit les fonds, soit les côtés. Une dernière machine assemble les pièces adéquates pour faire un cageot.

En conclusion, le cageot en bois n'est pas simple à réaliser. Mais c'est un emballage qui garde la fraîcheur du produit et qui lui apporte l'humidité désirée. Il a un côté "traditionnel" non négligeable, il est rigide, hygiénique et conserve parfaitement le produit transporté.

Si l'on ajoute à toutes ces qualités le côté très écologique du bois par rapport au plastique et au carton, nul doute que la société Norman a une belle marge de progression devant elle ! ■



17

- **2 Juillet - 1^{er} Marché estival**
Municipalité
- **4 Juillet - VIDE-GRENIER-Manoir**
Taden Animation
- **14 Juillet - PIQUE-NIQUE - Plaine de Taden**
Jumelage
- **30 Juillet - GALETTES-SAUCISSES**
Salle Neuville
Club de l'Amitié
- **22 Août - VIDE-GRENIER - Manoir**
Taden Animation
- **27 Août - Dernier Marché estival**
Municipalité
- **28 Août - CONCOURS DE PÉTANQUE**
Salle Neuville.
Club de L'Amitié
- **7 Septembre - GRILLADES - Salle Neuville**
Club de L'Amitié
- **12 Septembre - THÉ DANSANT - Salle MTL**
Club de l'Amitié
- **19 Septembre - PÊCHERIE - Étang de Trélat**
Amicale des Chasseurs
- **19 Septembre - VIDE-GRENIER - Manoir**
Taden Animation
- **26 Septembre - VIRADES DE L'ESPOIR**
Salles MTL et Frémur
Mucoviscidose
- **9 Octobre - MOULES FRITES - Salle MTL**
Amicale Laïque
- **17 Octobre - REPAS CCAS - Salle MTL**
Municipalité
- **23 Octobre - REPAS - Salle MTL**
Football
- **2 Novembre - LOTO - Salle Neuville**
Club de l'Amitié
- **13 Novembre - CHOUCROUTE - Salle MTL**
Club de l'Amitié
- **24 Novembre - COUSCOUS - Salle MTL**
Entrez dans la Danse
- **27 Novembre - CONCOURS D'ALUETTE**
Salle Neuville
Club de L'Amitié
- **10 Décembre - ARBRE DE NOËL - Salle MTL**
Amicale Laïque
- **12 Décembre - MARCHÉ DE NOËL - Manoir**
Taden Animation
- **18 Décembre - Salle MTL.**
REPAS DE NOEL- Club de l'Amitié

Déclarez votre puits

C'est obligatoire

Vous prélevez de l'eau souterraine pour des usages domestiques ou vous envisagez de le faire. Il faut savoir que cette situation est encadrée. Les puits, forages existants et futurs, doivent être déclarés en Mairie.

Pourquoi cette réglementation ?

Vous avez accès à la nappe phréatique, risque d'entrées de pollution et impact sur les niveaux d'eau de ces nappes. Une attention particulière doit être accordée à la conception et à l'exploitation des puits et forages, un réseau privé ne doit en aucun cas interférer avec le réseau public (risque de contamination).

Conséquences en cas de non déclaration

Aucune indemnité ne pourra être réclamée en cas d'expropriation et aucune protestation ne pourra être émise en cas d'installation d'un ouvrage d'assainissement non collectif à moins de 35 mètres (distance réglementaire minimum à respecter autour d'un puits).

Si l'ouvrage est à l'origine d'une pollution de la nappe, l'absence d'une déclaration pourrait constituer un élément intentionnel dans le cadre d'une procédure pénale entreprise contre le propriétaire.

Un forage est assimilé à usage domestique quand le prélèvement est inférieur ou égal à 1 000 mètres cube par an.

Réglementation actuelle

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit le déclarer en mairie.

Pour les forages existants au 31 décembre 2008 la déclaration doit être faite avant le 31 décembre 2009.

Pour les nouveaux forages réalisés depuis le 1^{er} janvier 2009, la déclaration sera transmise au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment déclarer ?

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire en ligne sur le site :

www.forages-domestique.gouv.fr

Ce formulaire devra être déposé à la Mairie de la commune concernée. ■



Démarchage téléphonique : attention aux arnaques

Nous sommes tous de plus en plus souvent victimes chaque jour de démarchages téléphoniques très insistants de la part de centres d'appels (bien souvent basés à l'étranger).

Ces personnes se présentant comme mandatés par EDF, par une banque, ou vous disent que vous avez été tirés au sort et que vous êtes (comme par miracle), gagnant d'un super cadeau, alors que vous ne les connaissez pas !

Attention, le plus souvent, vous avez affaire à des démarcheurs qui n'hésitent pas à user de qualités qu'ils n'ont pas.

On vous appelle plusieurs fois, pour vous vendre des fenêtres, des abonnements téléphoniques, une cuisine équipée, des panneaux solaires, des produits surgelés, etc. alors que vous n'avez rien demandé ?

Les "arnaques" sont régulièrement liées aux phénomènes d'actualité, en ce moment à la télévision numérique terrestre (TNT).

Nous vous conseillons d'identifier toujours qui vous appelle, la qualité de votre interlocuteur et de bien vous faire confirmer le nom de la société.

La confiance n'exclut pas le contrôle.

Dans tous les cas, ne vous laissez pas embêter et n'hésitez pas à raccrocher. ■

Adresses postales

La commune de Taden récompensée pour ses adresses postales

M. le Maire, accompagné de M. Jamet (1^{er} adjoint) et de M^{me} Lemoine (adjointe aux affaires sociales et employée de la Poste) a reçu "le label adresse d'or".

Cela fait suite à une opération engagée en partenariat avec La Poste depuis plusieurs mois sur les secteurs de la commune (Vildé, La Oiselle, Les Portes, Les Tailles, La Salle, La Granville...).

Elle a permis de donner des adresses précises aux chemins, voies, et lieux-dits sans nom, etc. Elle continuera sur d'autres secteurs durant le courant de cette année. Cela va faciliter le travail de distribution du courrier et éviter les casse-têtes des facteurs.

A terme, la municipalité a la volonté d'atteindre un adressage complet sur la commune. ■

Démarchage à domicile : n'ouvrez pas votre porte à n'importe qui

Des administrés nous informent régulièrement qu'ils sont importunés par des démarcheurs à domicile. Cette activité est réglementée mais pas interdite. Cependant, nous tenons à vous transmettre quelques conseils de prudence à appliquer.

Méfiez vous du vol à la fausse qualité :

Vérifiez l'identité des personnes qui frappent à votre porte : méfiez-vous de faux employés EDF-GDF, de la Poste, de France Telecom, des faux policiers ou gendarmes et autres usurpateurs de qualité. Demandez à voir sa carte professionnelle, même si la personne est en tenue d'uniforme.

Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.

Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e).

Ne vous laissez pas abuser, n'échangez pas vos billets de banque.

Ne signez pas de papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.

Méfiez vous des visiteurs se prétendant :

Etre un ami de votre famille, une ancienne relation de travail, ou un représentant de commerce. ■

Le bruit

Règles à respecter afin de préserver la tranquillité de son entourage (Arrêté de la Préfecture du 27 février 1990) :

Les travaux qu'ils soient de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils (ex : perceuses, raboteuses, tronçonneuses, tondeuses à moteur thermique, scies mécaniques ou motoculteurs), et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Ne peuvent se faire que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.

- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. ■

Triathlon de Taden



Pour la troisième année consécutive, le "triathlon du Pays de Rance" avait choisi Taden pour organiser son triathlon annuel. 300 sportifs ont participé à la compétition "sprint relais" du matin et 200 ont disputé l'épreuve "courte distance" de l'après midi. Parmi eux, 2 Tadennais, Isabelle Hurtaud et Stéphane Chenu, auxquels nous avons voulu rendre hommage.

A 41 ans, Isabelle est en immersion totale avec le sport : Formatrice au CREPS de Dinard et professeur de gym tonique pour différentes associations, elle a aussi le projet de créer avec son mari une société de coaching sportif. C'est donc avec un grand plaisir qu'elle s'est inscrite, comme l'année dernière, à l'épreuve du matin sous forme d'un relais. Ces 2 amis réalisant les 500 mètres de natation puis les 15 km de vélo, elle a pris le relais avec l'épreuve de course à pied, 5 km le long de la Rance et autour du manoir.

Interviewée dès le passage de la ligne d'arrivée, Isabelle n'était pas trop essoufflée : « Je suis très contente de ma course : Le site est exceptionnel, le temps était excellent, l'organisation parfaite et l'ambiance au top. Le parcours est très équilibré avec ses plats et côte de l'arrivée qu'il faut gérer. Je pense déjà à l'année prochaine, je serai au départ bien sûr et pourquoi pas en individuel. » Sacré challenge ! Stéphane (42 ans) est un sportif aguerri, il a effectué son dernier marathon en 3h36, pas mal, non ? Il a découvert le triathlon l'année dernière à Taden en s'inscrivant à l'épreuve sprint du matin. Au cours de la natation, au bord de la noyade, il avait tout de

même terminé et juré de ne plus vivre ce calvaire ! Mais, fortement encouragé par sa femme et ses enfants, il a décidé de retenter sa chance en 2010 sur le "courte distante" de l'après-midi. Pour cela, il s'est inscrit au club de triathlon du Pays de Rance et s'est entraîné à raison de 3 heures de natation par semaine

Dimanche, membre bénévole le matin pour l'organisation de l'épreuve sprint, il s'est élancé à 14h00 pour l'épreuve reine : 1,5 km de natation, 40 kms de vélo et 10 kms de course à pied. 2 heures et 52 minutes plus tard, il franchissait la ligne d'arrivée, en fin de peloton (*) mais très satisfait de sa course : « J'ai couru à mon rythme, je n'ai pas connu de moments de faiblesses, excepté quelques crampes à l'arrivée. Les encouragements de ma famille dans les secteurs difficiles m'ont beaucoup aidé. Si l'entraînement en piscine m'a été très bénéfique, le manque de sorties vélo a rendu problématique l'enchaînement avec la course à pieds. En conclusion, je suis très content de mon parcours et je vais maintenant me préparer pour le triathlon de St Malo fin juin. »

Tadennaises, Tadennais, nous souhaitons vivement que cet article vous donne l'envie de participer au triathlon de Taden, ou à défaut, de le découvrir en tant que spectateur afin d'y encourager nos représentants. Rendez vous en mai 2011 !

Dernière minute : A l'instant où nous rédigeons cet article, nous sommes en mesure de vous communiquer un scoop : Vu la sélectivité et la beauté du site, il est fortement question que Taden accueille le championnat de Bretagne 2011. Quel succès !!! ■

(*) *Faites un petit test : Calculez le temps que vous penseriez mettre si vous réalisiez cette épreuve et comparez-le au temps de Stéphane ou celui du vainqueur (2 heures, 3 minutes) pour vous donner une idée de la qualité de ce triathlon, sélectif pour le championnat de France.*



Le vélo c'est la santé

Le vélo en quelques chiffres :

- 14 % : c'est le pourcentage de personnes qui utilisent le vélo comme moyen de transport.
- 16 % : c'est le pourcentage de femmes âgées de 18 à 25 ans qui utilisent le vélo comme moyen de déplacement, contre 9 % chez les hommes au même âge.
- 7 % : c'est le pourcentage d'habitants de l'agglomération parisienne qui utilisent le vélo pour se déplacer ; avec 13 % en centre ville contre 9 % en périphérie urbaine.
- 13 % : c'est le pourcentage de personnes qui souhaiteraient utiliser le vélo comme mode de transports "s'ils avaient le choix".
- 38 % : c'est le pourcentage de personnes qui n'utilisent que la voiture comme moyen de transport

Le vélo et la santé

Selon l'analyse ATE (Association Transports et Environnement), augmenter de 10 % la part de la population se déplaçant régulièrement à vélo permettrait de diminuer de 5 % les dépenses de santé. Il est recommandé de pratiquer une activité physique ou sportive régulièrement et de pratiquer au moins 30 minutes d'activité physique chaque jour.

L'utilisation quotidienne du vélo a un impact positif sur :

- La prévention des risques cardio-vasculaires : réduction des maladies cardio-vasculaires (moins 45 %) et des accidents vasculaires cérébraux (moins 60 %).
- La prévention du diabète : l'utilisation régulière du vélo pourrait diminuer jusqu'à 40 % les risques de développer un diabète de type 2.
- La prévention de l'ostéoporose : le vélo permet d'acquérir une masse osseuse plus importante, de diminuer la perte osseuse lors de la ménopause et de réduire le nombre de fractures. La pratique d'une activité physique régulière permet aussi de développer la masse musculaire et par conséquent d'éviter les chutes.
- La prévention de certains cancers : la surcharge pondérale entraîne un risque de développer certains cancers comme celui du sein, de l'endomètre ou encore du rein. Plusieurs études démontrent aussi une relation positive entre l'intensité de l'effort physique et la fréquence des cancers du côlon.
- La diminution de la progression de l'obésité et du surpoids : la pratique d'une heure quotidienne de vélo permettrait de réduire l'obésité de 10 %.
- La santé collective : vélo plutôt que moteur signifie ni pollution de l'air, ni bruit, et ce sont autant d'asthmes, de bronchites, de thromboses et de stress en moins. Le cycliste inhale moins de polluants que l'automobiliste pour deux raisons : d'une part, le cycliste, plus mobile, reste moins longtemps que l'automobiliste dans les zones les plus embouteillées, plus polluées et d'autre part, il inhale bien au-dessus des pots d'échappement, par rapport à la ventilation d'une voiture.



Le vélo représente une vraie solution de transport, mais aussi de santé publique. ■

Le compostage

Comment faire son engrais gratuitement avec le compostage?

Quel matériel utiliser ?

Un composteur individuel. C'est un conteneur avec un couvercle qui assure le maintien et l'aération des déchets lors de la décomposition.

Le composteur doit être posé sur la terre ferme, de préférence à l'abri du vent. La première opération consiste à remplir le fond du composteur d'une couche de 2 à 3 cm de compost ou de terre afin d'attirer les micro-organismes et de leur permettre de se multiplier.

Le compost doit toujours être humide mais jamais mouillé car cela empêcherait une bonne circulation de l'air.

Le compostage c'est quoi ?

Le compostage est une décomposition des déchets biodégradables.

Le compost ressemble au terreau de feuilles mortes des forêts et constitue un excellent amendement organique qui participe au renforcement de la structure des sols et au renouvellement de l'humus (terre formée par la dégradation des végétaux), tout en favorisant la circulation et la rétention de l'eau.

Comment réaliser son compostage ?

Il suffit de mettre de côté les restes de repas, les épilures de légumes, les filtres à café, les déchets végétaux du jardin et de mettre le tout dans le composteur installé au jardin. Vous obtiendrez un engrais

idéal pour vos fleurs, votre potager et votre pelouse. Déchets recommandés à mettre dans votre composteur :

Restes de fruits et de légumes, café ou thé, coquilles d'oeufs, fleurs fanées, terre, tontes de gazon, feuilles, cendre de bois...

Déchets déconseillés : restes de viande et de fromages, papiers imprimés, plantes avec des graines, noyaux, coquilles, os, déchets non dégradables...

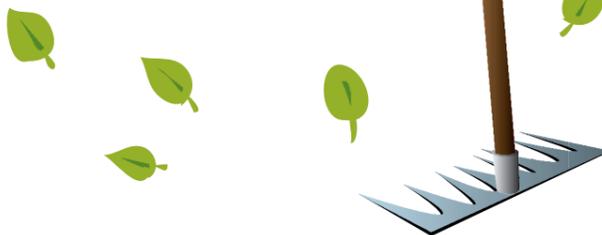
Il est conseillé d'alterner les déchets de différentes natures et de mélanger de temps en temps à la fourche.

Comment utiliser son compost ?

Le compost jeune (de 3 à 6 mois) peut être étendu en surface autour des arbres et entre les cultures.

Le compost mûr, terreau meuble, brun foncé ou noir, peut être utilisé pour toutes les utilisations d'amendement :

- potager,
- jardin d'ornement,
- plantes vivaces,
- plates bandes,
- repotage en mélange à 50 %.



Horizon Emploi services à la personne (20 ans d'expérience)

Vos tâches quotidiennes : ménage, entretien du linge, vitres, courses, préparation des repas, promenades...

Votre extérieur : entretien du jardin, tonte de la pelouse, bêchage, débroussaillage, taille de haie...

Vos enfants : garde ponctuelle ou régulière d'enfants de plus de 3 ans, accompagnement à l'école...

Divers : aide au déménagement, petit bricolage, manutention...

Autres travaux, peinture, papier-peint, petite maçonnerie, carrelage...

Une véritable simplicité administrative, à l'écoute de vos besoins ils sont votre unique interlocuteur.

Un simple appel téléphonique suffit.

Une organisation souple adaptée à vos besoins, professionnels du service aux particuliers, ils vous apportent des réponses adaptées.

Rapidité, réactivité et efficacité sont les maîtres mots de leur métier.

Une écoute et un suivi personnalisé, ils vous adressent un suivi de qualité des services effectués.

Ils se chargent de trouver les personnes compétentes correspondant à vos attentes et s'occupent de tout (contrat de travail, bulletin de salaire, déclarations sociales...).

Humanité, entraide et insertion par l'activité économique, sont leurs motivations et leurs engagements.

Le plus : Déduction de vos impôts, de la moitié des factures ou bénéfice d'un crédit d'impôt (selon la réglementation en vigueur).

Alors n'hésitez plus, contactez HORIZON emploi. ■

1, rue St-Malo - 22100 Dinan.

Tél. : 02 96 39 07 07

e-mail : horizon.emploi@wanadoo.fr

site : www.horizon-emploi-dinan.com

Recette gratin de fruits de mer

INGRÉDIENTS POUR 3 PERSONNES :

- 200 g de filets de poisson (frais ou surgelés : daurade, colin, lieu)
- 100 g de champignons de couche
- 200 g de crevettes cuites et décortiquées
- 1 litre (750 g) de moules cuites et décoquillées
- une boîte de crabe
- 1/4 litre de sauce béchamel
- 100 g de crème fraîche
- 50 g de gruyère râpé.

Préparation : 15 mn
Cuisson : 20 mn
Temps total : 35 mn



Préparation

- Faites cuire les filets de poisson au court-bouillon (10 mn) avec les champignons.
- Égouttez-les, coupez les filets de poisson en morceaux, émincez les champignons.
- Mélangez le poisson, les champignons, les crevettes, les moules et le crabe égoutté et émietté à la sauce béchamel additionnée de crème et de fromage.
- Mettez le tout dans un plat allant au four et faites gratiner 10 mn environ.

Conseils de jardinage de juin

Verger :

Taillez "en vert" les pommiers et les poiriers. Traitez tous vos fruitiers contre les parasites à l'aide d'un pulvérisateur adapté. C'est aussi le temps de récolter vos premières cerises.

Arbres et arbustes :

Arrosez les jeunes plantations et terminez de tailler les arbustes qui ont fleuri tôt.

Pelouse :

- C'est le moment de réaliser des contours nets et propres, mettant en valeur votre pelouse. Utilisez une bêche demi-lune pour trancher les bords. Un cordeau vous permettra de faire un tracé précis.
- Récupérez les déchets de tonte frais et déposez-

les en couche de 1cm d'épaisseur au pied des arbustes et rosiers. L'herbe étalée va sécher et diminuer de volume. Renouvelez cette opération après que la première couche soit sèche. N'étalez pas directement une épaisse couche sèche.

Potager :

- Semez directement en pleine terre les endives, laitues, poireaux d'hiver, courges, courgettes...
- Repiquez les céleris branches, poireaux, aubergines et tomates en place.
- Plantez vos fraisiers au travers d'un plastique noir de paillage incisé en croix, en quinconce, tous les 40 cm. Si votre potager est le terrain de prédilection des limaces, optez pour un paillis piquant : 3 cm d'aiguilles de pin.

Nids de guêpes

Vous êtes face à un nid de guêpes, frelons, bourbons ou essaim d'abeilles. Proche de votre habitation, dans votre cheminée, sur le mur, dans votre grenier, sur votre toit, dans votre jardin.

N° d'appel d'urgence gratuit 24 h / 24 - 7 j / 7
0800 10 10 26

2 Tarifs :

100 euros HT : forfait d'une heure.

150 euros HT : forfait d'une heure avec intervention d'une échelle 3 plans nécessitant 2 techniciens. ■

L'entreprise Dol Prévention Services garantit :

- Une intervention dans les 24 heures.
- Un personnel spécialisé.
- Un Agrément de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt sous le N° BR00883 et titulaire du diplôme d'apporteur DAPA

CONCOURS PHOTOS

Les résultats

Nous sommes heureux de vous présenter les résultats de notre premier concours photos, organisé à l'occasion des 1 an du "bulletin de Taden relooké".

Avec une bonne participation et un niveau très intéressant (ce qui nous amène à réfléchir à un éventuel second concours sur un thème plus large), la sélection du gagnant n'a pas été facile. Pour ce premier concours, l'heureux gagnant est **M. Jean-Pierre Thomas** habitant Quévert.

C'est avec un grand plaisir que nous lui offrons **un week-end** sur le camping de son choix, offert par notre partenaire Vacances Directes.

Un grand merci à tous les participants et aux membres du jury.



M. Jean-Pierre Thomas, heureux gagnant et la photo gagnante ci-dessous.



Partenaire :



Les Alleux BP 81010 - 22100 Taden
Tél : 0825 133 400
www.vacances-directes.com

* Séjour à prendre avant le 3/07/10 ou après le 28/08/10 sur le camping de votre choix (France métropolitaine, sauf exception). Offre valable pour la saison 2010.

